



Ville de Trois-Pistoles

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 6 MARS 2023**

Séance extraordinaire sera tenue au lieu ordinaire des séances,
soit à l'Hôtel-de-Ville, sis au 5 rue Notre-Dame Est, le **6 mars 2023 à 19h30.**

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Direction générale
 - 4.1 - Nomination d'une directrice générale par intérim
 - 4.2 - Autorisations pour l'exercice de la fonction de directrice générale par intérim
 - 4.3 - Gestion du compte de carte de crédit Desjardins
 - 4.4 - Demande de cartes de crédit Visa Desjardins
 - 4.5 - Entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société d'assurance automobile du Québec
 - 4.6 - Autorisation de signature du certificat prévu en vertu de l'article 218.4 du Code de procédure pénale
- 5 - Période de questions
- 6 - Levée de la séance